



CONDITIONS D'ACCÈS

- Ces stages sont ouverts aux salariés et dirigeants salariés des petites et moyennes entreprises qui se sont acquittées de la cotisation formation au 28 février 2010 auprès de l'AGEFOS PME et ont signé la convention d'adhésion aux programmes « HORIZON 2010 - VALORICE », « HORIZON 2010 - PASS PME » & « PLAN ANTI CRISE » figurant au recto de ce document.
- L'AGEFOS PME se réserve la possibilité de limiter le nombre d'inscriptions par entreprise.
- En cas d'absence le coût de la formation sera directement facturé à l'entreprise par l'organisme de formation.

CRITÈRES DE LA PME ET CONDITIONS D'ÉGIBILITÉ AUX PROGRAMMES

- Etre une PME au sens de la recommandation de la commission européenne du 6 mai 2003 :
 - avoir un effectif inférieur à 250 salariés (équivalent temps plein)
 - avoir un CA < à 50 M€ ou un total de bilan < à 43 M€
 - ne pas avoir de participation à 25% ou plus dans une entreprise
 - ne pas être détenue directement à 25% ou plus par une entreprise ou un organisme public ou conjointement par plusieurs entreprises liées ou organismes publics
 - ne pas apparaître dans un total de comptes consolidés dépassant 50 M€ de CA, 43 M€ de bilan ou un effectif total supérieur à 250 salariés.

Dans le cas où l'entreprise est détenue à plus de 25 %, merci de prendre contact avec votre conseiller en formation AGEFOS PME Basse-Normandie.

- Se soumettre aux contrôles éventuels des instances communautaires concernées ainsi que par les organes nationaux de contrôle.
- Ne pas inscrire l'entreprise dans différents dispositifs cofinancés FSE au cours de la même année pour un même intitulé d'action.
- S'engager à informer tous les salariés bénéficiaires de ces actions de formation de leur cofinancement par le FSE.
- S'engager à faire gérer ses frais annexes par l'AGEFOS PME Basse-Normandie et à lui adresser les pièces nécessaires à la justification des dépenses liées à la formation réalisée et notamment le bulletin de salaire du salarié pour le mois au cours duquel a été réalisée la formation.

CONDITIONS D'OUVERTURE D'UN STAGE DE FORMATION

L'AGEFOS PME Basse-Normandie se réserve le droit de reporter ou d'annuler le stage en fonction du montant disponible des co financements et si le nombre de participants n'est pas suffisant.